Reçu en préfecture le 13/12/2023 Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID: 033-213300775-20231211-2023_107-DE

<u>Collectivité</u>: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 04/12/2023

Membres:

En exercice 19

Présents: 13

Votants: 15

Date d'affichage: 12/12/2023

Date de publication:

12/12/2023

Le 11 décembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u> : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

<u>Étaient représentés</u> : Anne – Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Tovo RABEMANANTSOA par Anne-Cécile DUCOSSON

Absents: Daniel BORDES, Lionel COUBRA, Olivier FORÊT et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Anne - Cécile DUCOSSON

DÉLIBÉRATION N° 2023-107

OBJET: Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Le Conseil Municipal

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n° 2021-1818 et 2021-1819 du 24 décembre 2021 relatif à la revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée;

Sur le rapport de M. le Maire,

Appelé à délibérer, décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (31/35ème), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent d'animation au service jeunesse;
- ledit poste est créé à compter du 1er janvier 2024;

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20231211-2023_107-DE

l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

<u>POUR</u>: 15 <u>CONTRE</u>: 00

ABSTENTION: 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 11 décembre 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne - Cécile DUCOSSON